

POLY EXPERTS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1 000 €
SIEGE SOCIAL : 19 MONTEE DE MALISSOL (38200) VIENNE
852 871 383 R.C.S. VIENNE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-deux mai,
A 10 heures,

Les associés de la société POLY EXPERTS (la « Société ») sont réunis sur convocation du Président au siège social de la Société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par les associés. La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, Monsieur Cyril AGNERAY, permet de constater que les associés possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

Monsieur Cyril AGNERAY préside la séance en sa qualité de Président de la société.

En conséquence, l'assemblée générale des associés est valablement constituée.

Le Président de la Société rappelle que les documents suivants ont été mis à la disposition de l'associé unique :

- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts de la Société,

Le Président rappelle l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social de la société,
- Pouvoirs

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société situé au 19 montée de Malissol 38200 VIENNE à la nouvelle adresse sis 402 Route des Echarrières 38440 SAINT JEAN DE BOURNAY à compter de ce jour.

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts en conséquence :

« Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé à 402 Route des Echarrières à SAINT JEAN DE BOURNAY (38440).

Il pourra être transféré sur le territoire français par simple décision du président, qui, dans ce cas, est autorisé à modifier en conséquence les statuts de la société, sous réserve de ratification par la prochaine décision de la collectivité des associés. »

La résolution est adoptée à l'unanimité

AC

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, et notamment le cabinet POLY EXPERTS représenté par M. Cyril AGNERAY, pour remplir toutes formalités de droit.

La résolution est adoptée à l'unanimité

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance.

Monsieur Cyril AGNERAY
Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'A' with a horizontal stroke extending to the right, positioned over the printed name and title.